



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 396**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 3 décembre 2018 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 396

RÈGLEMENT 396 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 12^e jour de décembre deux mille dix-huit.



Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière